Commune des ANCIZES-COMPS
Arrondissement de RIOM
Département du PUY-DE-DÔME

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 26 NOVEMBRE 2024
19 HEURES - SALLE DU CONSEIL

ETAIENT PRESENTS : Didier MANUBY, Isabelle MEGE, Fernand ANTUNES, Hélène COURTADON, René MASSON, Alexis ROSSIGNOL, Isabelle THAUVIN, Annie GARRACHON, Rémy LAMYRAND, Jacques MOREAUX, Philippe JOUBERTON, Ludovic BERNARDIN, David BRUNET

EXCUSES/POUVOIRS : Carole FALKENAU, Amel EL MANDILI, Raquel FERREIRA (pouvoir Isabelle THAUVIN), Thierry MEUNIER (pouvoir Fernand ANTUNES)

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'une secrétaire prise dans le sein du Conseil Municipal.
Madame Isabelle MEGE, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour de la présente séance :

- Délégations données au Maire,
- Travaux,
- Projets,
- Affaires administratives et financières,
- Affaires foncières,
- Associations,
- Assainissement,
- Communauté de communes/Syndicats,
- Questions diverses.

M. Le Maire Didier MANUBY fait part à l'assemblée délibérante de l'ajout à l'ordre du jour de la présente séance du point suivant : terrain situé vers l'église et Foyer Rural.
Le Conseil municipal valide à l'unanimité cet ajout à l'ordre du jour.

1. COMPTE RENDU DES DELEGATIONS DONNEES AU MAIRE

Monsieur le Maire fait état du règlement des factures suivantes :

MANDAT	ORGANISME	OBJET	MONTANT
935	MD BATIMENT	Travaux mairie	4 877.40 €
990	GAZ TECHNIQUE	Réparation chaudière appartement école	446.50 €
1019	DOMES ETANCH	Réparation SDF COMPS	24 600.00 €

2. TRAVAUX

2.1) La Brousse

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal des travaux divers à finaliser sur la commune avant la fin de l'année.
L'Adjoint expose les différents secteurs à traiter :

- ▪ Travaux 2024 à finaliser : La Brousse / Devis signé pour un montant de 25 000.00€, pour la réalisation d'un revêtement bicouche sur la partie des Cités lorsque les conditions météorologiques seront favorables à ce type de chantier.
- Local pétanque

Signalétique :
L'adjoint propose de poser de la signalétique sur les différents secteurs : PMR au camping et à l'église de Comps, Maison de Santé, arrêt minute en face de l'ancienne mairie…

Maison des jeunes :
Il est nécessaire de changer le panneau extérieur endommagé par un habitant qui est venu spontanément le signaler,

Salle de Comps :
Le lave-vaisselle de la salle de Comps ne fonctionne plus correctement.

Monsieur le Maire propose de remplacer le lave-vaisselle du Foyer Rural et de mettre l'actuel à la salle de Comps. En discussion

Numérotation des rues :
Le chantier prend fin prochainement. Un numéro provisoire autocollant sera distribué aux habitants concernés par cette fin de numérotation. En cas d'absence, un courrier explicatif leur sera distribué dans leur boîte aux lettres. Une information sera aussi diffusée sur le site internet, la page Facebook, le journal de La Montagne.

2.2) Local pétanque

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que des travaux sont en cours pour l'aménagement d'un local pour l'association de pétanque.
Il s'agit de travaux d'isolation, électricité, placo…

Monsieur l'Adjoint informe que dans les travaux de rénovation une partie électrique est prévue, la première entreprise consultée MP ELEC basée à Chapdes-Beaufort avait fait parvenir un devis de 3 437,40 € TTC cependant celle-ci ne s'est jamais présentée. C'est pourquoi, l'entreprise AD ELECTRICITE a été consulté pour les mêmes travaux. Le montant du devis de ces travaux est de 3 003.96 € TTC.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le devis présenté par AD ELECTRICITE, ~~et~~ demande que les travaux soient réalisés rapidement et autorise M. Le Maire à signer les documents nécessaires à cette opération.

3.PROJETS :

3.1) Mairie

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal des différents points à terminer à la nouvelle mairie.
Il indique les derniers petits travaux à finaliser qui sont en attente :

- Finition des petits travaux : local de rangement dans la salle du CM, sonnette extérieure

- Travaux à revoir : Fenêtres, barillet sécurité, fermeture velux,

Le Maire indique également la réalisation en cours de devis pour des travaux à revoir après la mise en service :

- Voir pour pose d'une cloison de séparation poste/accueil mairie au guichet dans un souci de traiter la confidentialité pour un meilleur accueil des publics,
- Porte d'accès au couloir entre l'accueil et la salle du Conseil,
- Voir pour la pose d'une caméra Avenue du Plan d'eau

Il est également demandé d'augmenter le temps d'éclairage du couloir du haut car il est difficile de faire le ménage avec la minuterie actuelle.

3.2) Réunion avec l'entreprise Face et Façades

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de l'entretien avec le responsable de l'entreprise Face et Façades.

Il indique avoir eu une nouvelle réunion avec M. René MASSON Adjoint, le cabinet d'architectes Morpho, un technicien de la société Parex et M. KAMALLAH de l'entreprise Face et Façades pour des propositions de reprise du crépi.

Après une visite des différents murs, M. KAMALLAH a fait une proposition :

- De reprendre les murs extérieurs en pierre suivant une certaine hauteur,
- De reprendre le mur intérieur de l'escalier en partie dans une période qui n'impacterait pas le personnel administratif.

Il a été décidé d'effectuer ces travaux au printemps pour les murs extérieurs afin d'éviter les mauvaises conditions météo de l'hiver et de réaliser las travaux intérieurs pendant un week-end long

3.3) Maison de Santé

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal des différents points à terminer à la nouvelle maison de santé.

Il indique qu'une réunion a eu lieu avec l'architecte MORPHO et le bureau d'études R3i afin d'étudier les mesures à prendre pour éviter les hausses importantes de chaleur en période de fort ensoleillement :

- Installation de BSO brises soleil pour les cabinets rue des écoles, les masseurs kinésithérapeutes et la salle d'attente à l'accueil,
- Installation d'une batterie couplée sur la VMC afin d'effectuer un rafraîchissement des cabinets des professionnels de santé concernés,
- Selon le besoin, possibilité d'installation d'une climatisation sur les parties couloirs et à l'accueil central,

L'autre point à revoir est la consommation de l'énergie. Une étude menée par R3i est en cours sur les relevés de consommation d'énergie.

3.4) Maison de Santé – Subvention européenne (FEADER)

Monsieur le Maire fait savoir aux membres du Conseil Municipal que la personne M. MOURIERAS en charge du dossier pour le versement de la subvention européenne FEADER viendra faire la visite des locaux le vendredi 13 décembre à 10h00. Il visitera l'intégralité du bâtiment et des réalisations faites sur ce site.

3.5 Ecole élémentaire – PROJET SCOLAEE

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la réalisation de plusieurs réunions concernant le projet Scolaée.

Le projet suit son cours comme il a été défini par le planning pour le dépôt des subventions en fin d'année.

Le Bureau d'Etudes R3i est venu faire des relevés au niveau de la structure, des logements au premier étage et des différents espaces.

Une réunion est prévue demain pour l'avancement de l'APS en APD pour le mois de décembre.

L'Adjointe en charge des Affaires Sociales Hélène COURTADON veille au relogement progressif des locataires présents dans le bâtiment sachant que les travaux ne démarreront pas avant l'automne 2025 sous réserve d'obtention des subventions.

4.AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES :

4.1) Emprunt 2024

Monsieur le Maire, informe le Conseil municipal du besoin de souscrire un emprunt pour le financement des projets.

En effet, nous devons solliciter un emprunt auprès des banques pour le futur projet Scolaeé.

La Banque des Territoires peut intervenir dans le cadre du projet Scolaée pour effectuer des prêts, car elle propose des taux intéressants et des durées plus longues.

Il est opportun d'attendre afin de connaître les modalités et conditions d'octroi d'un éventuel emprunt par cet organisme.

4.2) Recensement de la population 2025

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le recensement de la population début 2025.

Il se déroule du 16 janvier 2025 au 15 février 2025. Il est nécessaire de procéder au recrutement de plusieurs agents recenseurs. Dans l'idéal, avec la taille de notre commune : 4 agents recenseurs et 1 personne en secours.

Un appel est lancé afin de recruter des agents recenseurs. Il est proposé de solliciter le personnel licencié de l'ex entreprise Diétal.

Le Maire indique que la commune doit prendre une délibération sur le montant alloué à chaque recenseur sachant que l'Etat verse une somme globale à hauteur de 3 162.00 €.

Le Maire propose au Conseil de verser un montant correspondant au SMIC pour ce travail à chaque recenseur.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de verser une indemnité correspondant au SMIC à chaque recenseur et autorise M. Le Maire à signer les documents nécessaires à cette opération.

4.3) PCS et DICRIM

Le Conseil municipal décide de surseoir à la prochaine séance.

4.3) Décision modificative – ASSAINISSMENT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une décision modificative sur le BUDGET ASSAINISSEMENT 2024 est nécessaire afin de pouvoir régler la facture de solde de l'entreprise C2EA dans le cadre de l'actualisation de l'étude diagnostique d'assainissement.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de valider les écritures comptables suivantes :

Immobilisation corporelle en cours -installation, matériel et outillages (OR23) : - 2000.00 €

Frais d'études, de recherche, développement et d'insertion (OR-20) : + 2000.00 €

et autorise M. Le Maire à signer les documents nécessaires à cette opération.

5. AFFAIRES FONCIERES

5.1) Droit de préemption urbain : parcelles AT 635 ET 636

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune dispose du Droit de Préemption Urbain (D. P. U.) dans les zones urbaines U et AU du Plan Local d'Urbanisme approuvé le 19 décembre 2017, modifié par délibération du 24 novembre 2020.

Il est demandé au Conseil municipal d'examiner la demande pour les parcelles AT 635 et 636 situées rue de la Chartreuse avec du bâti pour une surface 530 m².

Le prix de vente est fixé à 65 000.00€

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas user du droit de préemption urbain et autorise M. Le Maire à signer les documents nécessaires à cette opération.

5.2) Droit de préemption urbain : parcelle AV 601

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune dispose du Droit de Préemption Urbain (D. P. U.) dans les zones urbaines U et AU du Plan Local d'Urbanisme approuvé le 19 décembre 2017, modifié par délibération du 24 novembre 2020.

Il est demandé au Conseil municipal d'examiner la demande pour la parcelle AV 601 située rue des écoles avec du bâti pour une surface 422 m².

Le prix de vente est fixé à 120 000.00€

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas user du droit de préemption urbain et autorise M. Le Maire à signer les documents nécessaires à cette opération.

5.3) Droit de préemption urbain : parcelles AV 326 et AV 565

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune dispose du Droit de Préemption Urbain (D. P. U.) dans les zones urbaines U et AU du Plan Local d'Urbanisme approuvé le 19 décembre 2017, modifié par délibération du 24 novembre 2020.

Il est demandé au Conseil municipal d'examiner la demande pour les parcelles AV 326 et AV 565 situées avenue du plan d'eau avec du bâti pour une surface 158 m².

Le prix de vente est fixé à 72 500.00€

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas user du droit de préemption urbain et autorise M. Le Maire à signer les documents nécessaires à cette opération.

5.4) Point ajouté à l'ordre du jour : Parcelle AV 163

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il a rencontré le propriétaire de la parcelle AV 163 afin de trouver un accord pour l'achat de sa parcelle AV 163 située dans le bourg, entre l'église et le foyer rural.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'acquérir ce terrain et autorise M. Le Maire à signer les documents nécessaires à cette opération.

5.5) Camping – Changement de gérant

Monsieur le Maire informe le Conseil de la demande de changement de gérant au camping municipal.

Lors du précédent Conseil municipal, la décision de lancer une consultation avait été actée.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'une seule candidature a été reçue à l'issue de la procédure administrative.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité acceptent la candidature reçue et autorise M. Le Maire à signer les documents nécessaires à cette opération.

5.6) Rendez-vous avec la notaire

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la demande de plusieurs habitants d'acquérir une parcelle de terrain appartenant à la commune.

Après plusieurs sollicitations de la part des services et des élus, un compromis devrait être signée la semaine prochaine avec un habitant de la commune.

Monsieur le Maire a sollicité un autre rendez-vous avec la notaire pour faire un point sur les dossiers en instance depuis plusieurs mois.

6.PERSONNEL

6.1) Prévoyance

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune dispose d'une prévoyance pour les agents avec des contrats labélisés ou non.
Pour la nouvelle année, il convient de savoir si la commune souhaite reconduire le dispositif en place pour 2025.

Le conseil municipal, décide à l'unanimité de reconduire le dispositif en place pour tous les types de contrats (labélisés ou non) et autorise M. Le Maire à signer les documents nécessaires à cette opération.
Pour information, les montants de la participation communale sont de 20 € pour les agents de catégorie C, 15 € pour les agents de catégorie B et 10 € pour les agents de catégorie A.

7.ASSOCIATIONS

7.1) Comité des Fêtes

Madame Isabelle THAUVIN Conseillère déléguée en charge des Associations fait le compte rendu des dernières réunions avec le Comité des Fêtes.

7.2) Retour AG associations

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Isabelle THAUVIN, qui fait un retour sur l'ensemble des assemblées générales des associations.

8. COMMUNAUTE DE COMMUNES/SYNDICATS

8.1) Point Combrailles Sioule et Morge

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal des différents points abordés à la Com/Com CSM.

- Conférence des Conseils municipaux,
- Retour banque alimentaire, des collectes de denrées pour un poids de 490 kg et 117 kg pour les écoles ont été réalisées. Mme Hélène COURTADON Adjointe remercie tous les participants.

9. ASSAINISSEMENT

9.1) Taxe abonnement et coût du m^3 d'eau

Le Comité syndical étant le 14 décembre, ce sujet est ajourné à la prochaine séance de Conseil municipal.

10. QUESTIONS DIVERSES

- Assemblée communale du 3 décembre à partir de 18h au Foyer Rural suivi du pot de l'Amitié offert par la commune
- Invitation repas de la Ste Barbe
- Vœux du maire programmé le samedi 4 janvier 2025
- Concours maisons fleuries : Mme Annie GARRACHON Conseillère déléguée demande que ce point soit évoqué lors du prochain Conseil municipal
- M. Philippe JOUBERTON Conseiller évoque les arbres de la section communale de Farges
- Mme Isabelle MEGE Adjointe demande si les arbres de la cour de l'école élémentaire peuvent être contrôlés par un professionnel
- Mme Hélène COURTADON Adjointe évoque des chemins qui ont des trous, certains (Chemin de Roche Rouge), nécessiteraient la mise en place d'une buse en raison de la présence de sources.
- La tombola de Noël aura lieu pour les enfants avec la boite aux lettres du père Noël.